



# Engager un partenariat avec des associations d'éducation à l'environnement

Nous pouvons vous accompagner :

« Eduquer à l'environnement n'est pas une mission anodine. C'est un acte engageant par lequel l'éducateur, sans aucun prosélytisme, invite les personnes qu'il côtoie à être dans la nature, dans leur environnement rural ou urbain, à s'y frotter et s'y confronter... à vivre cet environnement dans sa complexité, à le toucher, le sentir, le parcourir, l'imaginer, l'expérimenter, le penser et le réfléchir, le construire, le modifier ou le conserver... »



Dans la rédaction du projet ,  
dans la mise en lien avec les partenaires ,

dans la construction coopérative du projet,

et dans la mise en place d'un conseil coopératif.

Cette année, dans le cadre d'une logique de partenariat, au moyen du dispositif CREED (Dispositif pédagogique Education à l'environnement et au développement durable), chaque école qui s'engage dans un projet sera accompagnée (si son dossier est retenu) par un partenaire associatif du REE 37 (Réseau Education à l'Environnement) et de l'OCCE.

En savoir plus sur [le dispositif CREED](#)

## LES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE 2021-2022



**Deux dispositifs pour les enseignants du primaire et du secondaire** permettent d'accompagner la mise en place de **projets d'éducation à l'environnement et au développement durable** dans les écoles et établissements scolaires qu'ils soient publics ou privés. Ils concernent **l'ensemble du territoire de la Région Centre-Val de Loire**.



Un partenariat sera établi entre un enseignant et un éducateur à l'environnement d'une structure signataire du référentiel de qualité jeune public. (Certification garantissant la qualité des animations par le respect de valeurs et d'un certain nombre de critères définis)

**Le dispositif pédagogique CREEDD**

**Les Aires Educatives**

Cette complémentarité nous permettra d'enrichir nos approches sensorielles, scientifiques, ludiques et coopératives. Si votre projet n'est pas retenu, vous pourrez faire une demande d'aide financière auprès de l'OCCE au moyen de l'opération « coup de pouce » ou trouver d'autres modes de financement. [Comment financer ses projets](#)